

Fiche d'inscription à retourner avant le 1er Juillet 2017,

par courrier ou dépôt à l'adresse suivante :
Communauté de communes Rhône Lez Provence
1260, avenue Théodore Aubanel CS20099, 84500 Bollène

ou par mail :
restauration@cclrp.fr

Cadre réservé au service

N° Famille :

Réf :

Tout dossier incomplet sera retourné à la famille et l'inscription ne sera pas prise en compte.

La demande d'inscription pour l'année 2018-2019 ne sera prise en compte que si la famille est à jour des règlements des années précédentes.

FICHE D'INSCRIPTION 2017 / 2018 À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

CONCERNE LES ENFANTS SCOLARISÉS EN ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES



REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)

RESPONSABLE LÉGAL(E) 1 - PAYEUR DE LA FACTURE	RESPONSABLE LÉGAL(E) 2
<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> AUTRE
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Code postal : Ville :	Code postal : Ville :
Tél. fixe :	Tél. fixe :
Tél. portable :	Tél. portable :
E-mail :	E-mail :
Tél. travail :	Tél. travail :

GARDE ALTERNÉE - En cas de garde alternée (2 payeurs distincts), il convient de remplir **2 dossiers distincts**
A chaque enfant il faudra préciser le type de semaine prévue pour la garde alternée (semaine paire ou impaire)

ENGAGEMENTS DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Je soussigné(e) :

- 1) Autorise mon ou mes enfants à participer aux activités organisées par le service restauration.
 - 2) A pris connaissance, accepte et me conforme au règlement intérieur de la restauration scolaire.
- Autorise à titre gracieux la publication d'images et de vidéo de mon(mes) enfant(s) dans la presse locale, nationale ou sur tout support de communication de l'intercommunalité Rhône Lez Provence. La collectivité s'engage à ne pas en faire un usage commercial.
- N'autorise pas la publication d'image et de vidéos de mon(mes) enfant(s).
- Je souhaite être informé(e) de l'actualité du service de restauration scolaire et informations ponctuelles.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE 1ER ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : FÉMININ MASCULIN

Est-il en garde alternée ? OUI NON Si OUI : SEMAINE PAIRE SEMAINE IMPAIRE

Ecole à la rentrée de septembre (cochez la case correspondante) :

- Curie (Bollène) Giono (Bollène) Tamaris (Bollène) Gabriel Péri (Bollène) Duffaud (Bollène)
- Alexandre Blanc (Bollène) MORNAS MONDRAGON Le Parc (Lapalud) Pergaud (Lapalud)

Classe à la rentrée de septembre (cochez la case correspondante) :

- Maternelle : Petite section Moyenne section Grande section
- Elementaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

FORMULE ABONNEMENT À L'ANNÉE (CHOIX 1)

Tous les : Lundis Mardis Mercredi (uniquement MORNAS) Jeudis Vendredis

A compter de : La rentrée de septembre Inscription en cours d'année* :

*Pour les inscriptions en cours d'année, un délai d'inscription de **5 jours francs et ouverts** sera appliqué.

FORMULE PONCTUELLE (CHOIX 2)

Les familles devront respecter un préavis de **3 jours francs et ouverts** auprès du service restauration de l'intercommunalité.

RESTAURATION ALSH - L'ENFANT FRÉQUENTERA-T-IL UN ACCUEIL DE LOISIRS ? OUI NON

- Bollène :** Mercredis Petites Vacances (Automne, Noël, Hiver, Printemps) Grandes Vacances d'été
- Mornas :** Mercredis Petites Vacances (Automne, Noël, Hiver, Printemps) Grandes Vacances d'été
- Mondragon :** Petites Vacances (Automne, Noël, Hiver, Printemps) Grandes Vacances d'été
- Lapalud :** Petites Vacances (Automne, Noël, Hiver, Printemps) Grandes Vacances d'été

Les réservations / annulations pendant l'ALSH sont à effectuer directement auprès des directeurs de centres d'accueil de loisirs.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX - L'ENFANT PRÉSENTE-T-IL UNE ALLERGIE ALIMENTAIRE ? OUI NON

Si l'enfant présente une allergie alimentaire, laquelle ? :

En cas d'allergie alimentaire, l'enfant pourra bénéficier d'un Projet d'Accueil Personnalisé (PAI). Vous devez impérativement contacter l'école, la Communauté de Communes ou la commune (en cas d'accueil de loisirs) pour la mise en place d'un PAI. Sans la mise en place d'un PAI, l'enfant ne sera pas accepté au restaurant scolaire.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE 2EME ENFANT

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : FÉMININ MASCULIN
Est-il en garde alternée ? OUI NON Si OUI : SEMAINE PAIRE SEMAINE IMPAIRE

Ecole à la rentrée de septembre (cochez la case correspondante) :

Curie (Bollène) Giono (Bollène) Tamaris (Bollène) Gabriel Péri (Bollène) Duffaud (Bollène)
 Alexandre Blanc (Bollène) MORNAS MONDRAGON Le Parc (Lapalud) Pergaud (Lapalud)

Classe à la rentrée de septembre (cochez la case correspondante) :

Maternelle : Petite section Moyenne section Grande section
Elementaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

FORMULE ABONNEMENT À L'ANNÉE (CHOIX 1)

Tous les : Lundis Mardis Mercredi (uniquement MORNAS) Jeudis Vendredis
A compter de : La rentrée de septembre Inscription en cours d'année* :

*Pour les inscriptions en cours d'année, un délai d'inscription de **5 jours francs et ouvrés** sera appliqué.

FORMULE PONCTUELLE (CHOIX 2)

Les familles devront respecter un préavis de **3 jours francs et ouvrés** auprès du service restauration de l'intercommunalité.

RESTAURATION ALSH - L'ENFANT FRÉQUENTERA-T-IL UN ACCUEIL DE LOISIRS ? OUI NON

Bollène : Mercredis Petites Vacances (Automne, Noël, Hiver, Printemps) Grandes Vacances d'été
Mornas : Mercredis Petites Vacances (Automne, Noël, Hiver, Printemps) Grandes Vacances d'été
Mondragon : Petites Vacances (Automne, Noël, Hiver, Printemps) Grandes Vacances d'été
Lapalud : Petites Vacances (Automne, Noël, Hiver, Printemps) Grandes Vacances d'été

Les réservations / annulations pendant l'ALSH sont à effectuer directement auprès des directeurs de centres d'accueil de loisirs.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX - L'ENFANT PRÉSENTE-T-IL UNE ALLERGIE ALIMENTAIRE ? OUI NON

Si l'enfant présente une allergie alimentaire, laquelle ? :

En cas d'allergie alimentaire, l'enfant pourra bénéficier d'un Projet d'Accueil Personnalisé (PAI). Vous devez impérativement contacter l'école, la Communauté de Communes ou la commune (en cas d'accueil de loisirs) pour la mise en place d'un PAI. Sans la mise en place d'un PAI, l'enfant ne sera pas accepté au restaurant scolaire.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE 3EME ENFANT

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : FÉMININ MASCULIN
Est-il en garde alternée ? OUI NON Si OUI : SEMAINE PAIRE SEMAINE IMPAIRE

Ecole à la rentrée de septembre (cochez la case correspondante) :

Curie (Bollène) Giono (Bollène) Tamaris (Bollène) Gabriel Péri (Bollène) Duffaud (Bollène)
 Alexandre Blanc (Bollène) MORNAS MONDRAGON Le Parc (Lapalud) Pergaud (Lapalud)

Classe à la rentrée de septembre (cochez la case correspondante) :

Maternelle : Petite section Moyenne section Grande section
Elementaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

FORMULE ABONNEMENT À L'ANNÉE (CHOIX 1)

Tous les : Lundis Mardis Mercredi (uniquement MORNAS) Jeudis Vendredis
A compter de : La rentrée de septembre Inscription en cours d'année* :

*Pour les inscriptions en cours d'année, un délai d'inscription de **5 jours francs et ouvrés** sera appliqué.

FORMULE PONCTUELLE (CHOIX 2)

Les familles devront respecter un préavis de **3 jours francs et ouvrés** auprès du service restauration de l'intercommunalité.

RESTAURATION ALSH - L'ENFANT FRÉQUENTERA-T-IL UN ACCUEIL DE LOISIRS ? OUI NON

Bollène : Mercredis Petites Vacances (Automne, Noël, Hiver, Printemps) Grandes Vacances d'été
Mornas : Mercredis Petites Vacances (Automne, Noël, Hiver, Printemps) Grandes Vacances d'été
Mondragon : Petites Vacances (Automne, Noël, Hiver, Printemps) Grandes Vacances d'été
Lapalud : Petites Vacances (Automne, Noël, Hiver, Printemps) Grandes Vacances d'été

Les réservations / annulations pendant l'ALSH sont à effectuer directement auprès des directeurs de centres d'accueil de loisirs.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX - L'ENFANT PRÉSENTE-T-IL UNE ALLERGIE ALIMENTAIRE ? OUI NON

Si l'enfant présente une allergie alimentaire, laquelle ? :

En cas d'allergie alimentaire, l'enfant pourra bénéficier d'un Projet d'Accueil Personnalisé (PAI). Vous devez impérativement contacter l'école, la Communauté de Communes ou la commune (en cas d'accueil de loisirs) pour la mise en place d'un PAI. Sans la mise en place d'un PAI, l'enfant ne sera pas accepté au restaurant scolaire.

PAIEMENT

La participation des familles est payable **mensuellement et à terme échu**.

Les paiements peuvent s'effectuer :

• **Soit par prélèvement automatique sur compte bancaire**

Dans ce cas, au moment de l'inscription ou en cours d'année, les familles signent un imprimé d'autorisation de prélèvement (disponible en téléchargement sur le site www.ccrfp.fr ou à l'accueil de la Communauté de communes Rhône Lez Provence) et fournissent un relevé d'identité bancaire. Une facture, précisant la somme qui sera prélevée, est adressée à la famille au 15 du mois d'après. Le prélèvement s'effectue le 30 de chaque mois.

Si vous aviez opté pour ce mode de règlement l'année précédente et que vos coordonnées bancaires n'ont pas changé, vous n'avez pas besoin de fournir à nouveau ces 2 documents.

• **Soit par chèque libellé à l'ordre de : Régie Restauration Collective CCRLP**

Les chèques devront être envoyés à l'adresse suivante :

Communauté de communes Rhône Lez Provence - 1260 avenue Théodore Aubanel CS20099 - 84500 Bollène
en joignant le coupon détachable fourni avec la facture.

• **Soit par Carte Bancaire, par chèque ou en espèces, au siège de la Communauté de communes Rhône Lez Provence**

Dans ce cas, les familles devront régler au siège de la Communauté de communes, avec le coupon détachable fourni avec la facture. Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

• **Soit sur internet par Carte Bancaire**

Le Portail Famille, sur lequel les familles pourront régler par carte bancaire, est accessible sur le site internet de la communauté de communes : www.ccrfp.fr (encart Portail Famille).

EN CAS D'IMPAYÉS

En cas de non règlement de la facture, un avis d'impayé sera envoyé par la Communauté de communes.

Il n'est pas possible d'encaisser un chèque cumulant 2 mois.

En cas d'impayés, les enfants pourront être exclus du service de la restauration collective.

DÉMATÉRIALISATION

J'accepte de recevoir ma facture dématérialisée par e-mail. Je serai informé(e) chaque mois du montant de la facturation par email et je pourrai consulter la facture sur le Portail Famille accessible sur le site www.ccrfp.fr

E-mail 1 (obligatoire) :

GARDE ALTERNÉE - En cas de garde alternée (2 payeurs distincts), il convient de remplir **2 dossiers distincts**

SERVICE EN LIGNE

En début d'année scolaire, ou à l'inscription de votre enfant en cours d'année, des identifiants et mots de passe seront transmis aux familles. Si vous ne les recevez pas, vous pouvez en faire la demande à l'adresse suivante : restauration@ccrpf.fr

Vous pouvez alors, depuis le portail usager accessible via le site www.ccrfp.fr :

- Consulter votre facture
- Régler votre facture
- Annuler et/ou réserver un repas en respectant le délai de **3 jours francs et ouvrés** (cf règlement intérieur de la restauration scolaire)

Les réservations / annulations pendant l'ALSH sont à effectuer directement au près des directeurs de centres d'accueil de loisirs.

ENGAGEMENTS DU REPRÉSENTANT LÉGAL

- Je certifie l'exactitude des renseignements figurant dans ce document.
- Je m'engage à signaler au service restauration dans les plus brefs délais tout changement pouvant intervenir.
- Je me conforme aux termes du règlement intérieur du service en vigueur disponible auprès du service restauration, ou consultable sur le site www.ccrfp.fr
- Je reconnais qu'en cas de survenance d'une allergie alimentaire en cours d'année, mon enfant devra bénéficier d'un PAI pour être réadmis. Dans cet intervalle l'accueil de l'enfant sera suspendu.

Date :

Signature du responsable légal 1 (payeur de la facture) :

.....

.....

Fiche d'inscription à retourner avant le 1er Juillet 2017, par courrier ou dépôt à l'adresse suivante :
Communauté de communes Rhône Lez Provence - 1260, avenue Théodore Aubanel CS20099, 84500 Bollène
ou par mail : restauration@ccrpf.fr